

éditorial

La multiplication de l'erreur ne fait pas la vérité !

L'avait-il inventé ou l'avait-il entendu quelque part ?

Je n'en sais rien ; mais je n'ai jamais oublié ce codicille fièrement énoncé de sa voix de stentor par celui qui m'a formé et qui n'aimait rien plus que de voir son esprit vif et percutant triompher des croyances convenues et de l'inconscient collectif soumis à la dictature de l'émotionnel.

Mais qu'est-ce que la vérité ?

Oscar Wilde critique avec dérision le chemin savonneux que nous avons pris quand il nous dit « **qu'une chose cesse d'être vraie quand plus personne n'y croit...** ».

Certes et heureusement, tout le monde ne peut pas se tromper en même temps, et on échouerait à chercher compulsivement une erreur fondamentale derrière chaque dogme communément admis.

Or, la responsabilité – puisque c'est notre sujet – ne va pas sans la conscience ni la conscience sans le sens de son devoir.



Pas le devoir qu'on exécute mécaniquement parce que tout le monde le reconnaît comme tel, mais celui qu'on sait précisément reconnaître en dépit de la multiplication de l'erreur.

Chez nous, ça s'appelle le jugement professionnel ; celui qui permet de voir « ce qui est invisible pour les yeux »...

SOMMAIRE

- Édito.....p. 1
- Le cyber risquep. 2
- Mise en Cause, quel est le 1er réflexe à avoir : INFORES.....p. 3
- Turbulencesp. 4
- le Rôle des Institutionsp. 6

L'autre nuit, j'ai fait un drôle de rêve : une gigantesque base de données était reliée à tous les réseaux sociaux ; on pouvait faire des requêtes et le système fabriquait **LA vérité** ; dont évidemment on ne pouvait plus s'écarter...

Finis la liberté de conscience ; finis la conscience elle-même ; finis l'humanité !

À mon réveil, j'ouvre la radio ; l'obscurantisme a lui aussi déclaré la guerre à la civilisation ; décidément ...

Bien sûr, je ne suis pas venu vous dire que les experts-comptables ou les commissaires aux comptes vont sauver le monde ; mais nous assumons la responsabilité de notre jugement professionnel et constituons à notre manière un rempart contre l'ignorance et le fanatisme.

Et pas de façon symbolique comme le colibri de Pierre Rabbi, mais de façon systémique car nous sommes en surplomb de la vie des entreprises.

Mais nous ne sommes que des hommes et nous pouvons nous tromper ; ce nouveau numéro d'INFORES vous aidera à aiguïser votre jugement professionnel ; c'est du moins son ambition. ●

INFORES : Dignité, Solidarité, Confraternité !

PHILIPPE **BOSSERDET**
Président



LE CYBER RISQUE

Le contrat Responsabilité civile professionnelle Groupe souscrit par le CSO a évolué au 1^{er} Juillet dernier en étendant la garantie aux « cyber risques ». L'objectif est d'assurer les dommages causés aux tiers du fait de la transmission d'un virus informatique mais aussi de prendre en charge les pertes subies par le cabinet d'expertise comptable adhérent au contrat Groupe notamment en cas de fraude informatique, pertes de données, cyber extorsion et d'apporter un service d'assistance en cas d'attaque ou d'introduction malveillante dans le système d'information.

Pour en bénéficier, l'adhérent doit respecter un minimum de mesures de prévention. Nous voudrions revenir sur certaines de ces mesures simples de bonne hygiène informatique.

La connexion au réseau informatique ou au poste informatique se fait via un mot de passe contenant au minimum 8 caractères : de nombreux piratages commencent à cause d'un mot de passe trop simple qui peut

être deviné. Nous vous conseillons d'utiliser des mots de passe sous forme de phrase car cela est plus facile à retenir. Voici un exemple : 1million-de-Bordelais! Il est important d'éviter d'utiliser le même mot de passe pour plusieurs services au risque de perdre tous ses accès suite à un vol de mot de passe.

Les logiciels et applications utilisés, lorsqu'ils sont mis à jour, le sont suivant les recommandations de l'éditeur : les hackers exploitent souvent des vulnérabilités de logiciels qui n'ont pas été mis à jour. Il est donc important d'appliquer les mises à jour de sécurité lorsqu'elles vous sont proposées. Reporter leur application éternellement vous expose sérieusement à une faille de sécurité. De nombreuses entreprises sont victimes ces derniers mois de cryptolockers parce qu'elles laissent un ou plusieurs de leurs serveurs informatiques non mis à jour et connectés à internet.

Un anti-virus et un firewall sont installés sur le système d'information et mis à jour automatiquement : les logiciels antivirus fonctionnent avec un catalogue de menaces, il est donc impératif que ceux-ci soient mis à jour pour leur bon fonctionnement.

Une sauvegarde au minimum hebdomadaire des données informatiques est réalisée sur des supports externes et stockés à l'extérieur de l'établissement : les sauvegardes constituent la mesure la plus importante. Encore faut-il qu'elles soient régulières et protégées. Les sauvegardes devraient être faites chaque jour pour les modifications de la journée ainsi qu'une sauvegarde totale de la semaine. Mais cela ne suffit pas. Récemment une entreprise victime d'un virus espérait restaurer ses sauvegardes mais malheureusement, le virus les avait aussi infectées ! Il est par conséquent nécessaire que ces copies soient faites sur des supports externes au réseau et stockées à l'extérieur de l'établissement.

Un paiement sur internet ne doit se faire que si la mention «https://» apparaît au début de l'adresse du site internet : les paiements sur internet doivent se limiter à des sites dont l'adresse a été tapée au clavier par l'utilisateur et qui sont pourvus de la mention « https: » au début de leur adresse. Il faut éviter de suivre les liens proposés. ●

JEAN-PIERRE SARRAZIN

LA MISE EN CAUSE

QUEL EST LE 1^{ER} RÉFLEXE À AVOIR : INFORES



Le dernier recours de nos clients, de leurs salariés, repreneurs, actionnaires ou banquiers et de tous ceux qui gravitent autour des entreprises, notamment les pouvoirs publics, est bien souvent celui qui est assuré : l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.

Il suffit de consulter les statistiques professionnelles pour constater qu'un confrère ayant une activité « normale » en expertise ou en commissariat aux comptes, risque d'être mis en cause une ou plusieurs fois au cours de sa carrière.

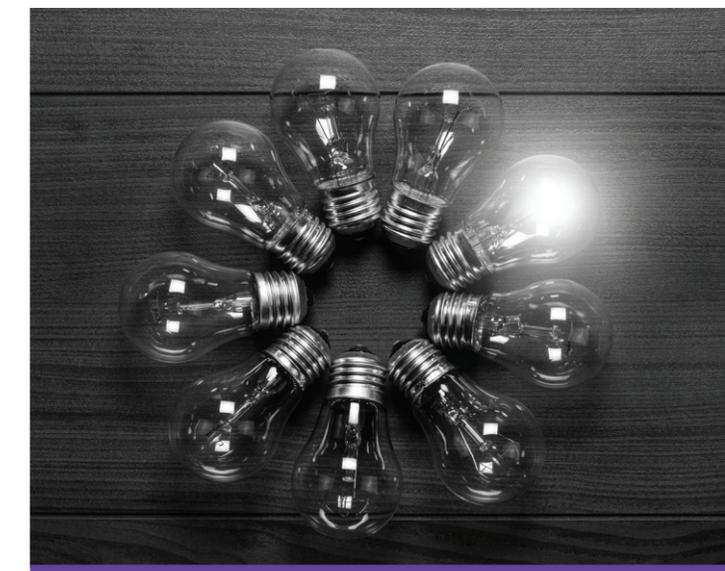
Aussi, être mis en cause n'est pas honteux, cela fait partie des aléas du métier. Savoir se défendre face aux énormes responsabilités qui nous échoient est totalement légitime. Il faut savoir, qu'hormis les malveillances volontaires, heureusement fort rares, ceux ou celles qui sont bien assistés s'en sortent généralement.

Notre profession a mis en place, au fil des ans, des dispositifs d'aide qui ont prouvé leur efficacité. Encore faut-il y avoir recours, car seul on ne peut pas se sortir de certaines situations. Face à une mise en responsabilité, il ne faut surtout pas rester isolé, il faut s'ouvrir, en parler, peu importe que ce soit à son associé, à un confrère en qui on a confiance, à son syndicat, l'essentiel est d'être accompagné, entouré et de trouver une porte d'entrée dans le système de défense.

Certains ont recours au « numéro vert », système d'assistance pour les gardes à vue ou les cas d'extrême urgence, mais qui n'est pas habilité à assurer ensuite la défense au fond. D'autres préféreront prendre l'attache de leurs institutions lorsqu'elles ont développé des services en ce domaine. Mais là encore, elles n'ont pas vocation en leur nom propre à les défendre. Rappelons qu'elles assurent nos contrôles de qualité, et le suivi et l'instruction des dossiers disciplinaires. Aussi, dans ces deux cas, ces démarches doivent être complétées par une action en défense en cas de mise en responsabilité.

Le centre d'information et de documentation sur la responsabilité des professionnels de la comptabilité « INFORES », créé en 1979 par nos deux grands syndicats ECF et IFEC, est le réceptacle naturel pour des confrères en difficulté. Il s'est donné deux missions principales : la prévention, l'information, le conseil et l'assistance. Il dispose d'un réseau de correspondants bénévoles, compétents et disponibles et d'un secrétariat permanent. Naturellement, ces interlocuteurs vous aident en toute confidentialité, ils savent où chercher la documentation, la doctrine, la jurisprudence,

et vous guider dans vos démarches. Ils ont, pour la plupart, exercé (ou exercent) des fonctions électives ou travaillé dans les commissions de nos instances professionnelles. Que vous soyez ou non syndiqué, le premier réflexe pour rompre l'isolement, pour être entendu et bien orienté, pour trouver un avocat spécialisé, un « expert » qualifié, est de prendre rapidement contact avec un des correspondants, et cela, dès que vous vous sentez exposé à un problème de responsabilité, même avant la mise en cause. En ce domaine, plus vite le problème est traité en amont, plus vite il a des chances d'être résolu. INFORES, c'est aussi le contact permanent avec nos instances nationales (CSOEC et CNCC), observatrices au sein de son Conseil et avec nos assureurs. INFORES pourra donc vous renseigner sur tout problème lié aux assurances professionnelles, car si **votre premier réflexe doit être de vous entourer pour rompre l'isolement, le second est de déclarer rapidement un sinistre éventuel ou avéré.** ●



BERNARD LELARGE



TURBULENCES

De fait pour le pilote d'un avion c'est un événement banal voire habituel et lié à des zones de cisaillement des vents ou encore d'une zone soumise à des ascendances et descendances. La turbulence peut être légère, modérée, forte ou extrême !

Dans notre activité libérale nous retrouvons ce phénomène au quotidien. Quelques exemples courants :

- Un client vend son fonds de commerce et l'acheteur choisit un autre confrère expert-comptable pour assurer la mission de suivi !
- Un client quitte le cabinet après un contrôle fiscal ou social lourd de conséquences !
- Une société « dépose son bilan » et en qualité de CAC vous avez omis de lancer la procédure d'alerte !
- Un (e) collaborateur (trice) démissionne... et son successeur dans les dossiers constate des demandes fréquentes d'informations non résolues .

Quelques exemples qui entraînent un ciel perturbé avec des risques d'averses importantes.

Phénomènes moins courants mais qui laissent augurer des complications de pilotage :

- Un conflit de répartition des résultats et la remise en cause du salaire du gérant perturbent depuis deux ou trois ans l'assemblée générale annuelle et finalement, au cours de la dernière, un associé refuse de signer la feuille de présence ...!
- Une société, dont vous étiez CAC, est mise en liquidation avec extension de passif aux dirigeants !
- La gendarmerie vous invite à « passer la voir » pour évoquer la paye d'une entreprise du bâtiment !

- Une association a ouvert un compte « à l'étranger » à travers son gestionnaire de site internet, et vous n'avez pas déclaré ce compte au service dédié auprès du ministère des finances ?!

Le ciel est sombre et vous risquez encore des averses !

Évoquons pour terminer, des moments où le pilote reste aux commandes :

- Votre client vous apprend que sa chef comptable, présente depuis 20 ans et qui a toute sa confiance, a détourné des fonds... le pot aux roses ayant été découvert par le banquier après un retour de chèque client impayé !
- Une garantie de passif est mise en place par l'avocat d'un de vos anciens clients et les dirigeants ont quitté la France, les travaux en cours sont probablement largement majorés à la clôture précédente ...!
- Vous avez réalisé pour un groupe une fusion dont la mission vous a été confiée à l'unanimité des actionnaires, cependant des signatures ont été imitées à travers des faux grossiers ; les minoritaires ont porté l'affaire chez le doyen des juges d'instruction !

Ce n'est pas la tourmente mais il s'agit de vents forts avec orages.

Par beau temps il faut donc s'appliquer à vérifier la réalité de l'organisation prévue et ne pas hésiter à tester la procédure TRACFIN.

Vous regarderez maintenant la météo avec un regard différent, celui du professionnel libéral que vous êtes. ●

Solidairement vôtre.

« Les emmerdements arrivent souvent en escadrille... »
Jacques **CHIRAC**

JEAN-BERNARD **CAPPELIER**
INFORES

AGENDA

- **Assemblée générale** : 02/12/2015
- **Conseil d'administration** : 25/01/2016
- **Conseil d'administration** : 13/09/2016
- **Journée des correspondants** : 25/01/2016
- **Journées des correspondants** : 13/09/2016
- **Formation des correspondants** :
Blanchiment : 26/01/2016

À VENIR !

- **Prochain Conseil d'administration** :
24 janvier 2017
- **Prochaine Assemblée générale** :
24 janvier 2017
- **Prochaine réunion des correspondants** :
24 janvier 2017

INFORES PARTICIPE AUX ESTIVALES DE L'ANECES ET DU CJEC

Retrouvez-nous sur notre stand
le 30 juin et le 1^{er} juillet 2017

LES ESTIVALES
2017

LES CORRESPONDANTS

AU REVOIR À

INFORES remercie



BERNARD STIRNWEISS
Correspondant depuis les années 80 !

pour son engagement, sa disponibilité pendant toutes ces années au service des confrères.

L'annuaire complet de vos
correspondants infores
est consultable sur notre site
Internet

www.associationinfores.com



LE RÔLE DES INSTITUTIONS

INFORES, CETTE STRUCTURE ENCORE MÉCONNUE MAIS INDISPENSABLE, AU SERVICE DE LA PROFESSION.

INFORES est né, il y a environ 50 ans, de la volonté des deux principaux syndicats professionnels, de créer une structure d'accueil et d'assistance aux professionnels susceptibles d'être concernés par des problèmes de responsabilité.

Avec le temps et la judiciarisation croissante de la société française, cette démarche a trouvé toute sa légitimité et sa pertinence.

Bon nombre de confrères en effet se trouvent inquiétés :

- lorsqu'ils sont experts-comptables pour le désormais célèbre « manquement au devoir de conseil », voire pour le risque de complicité en cas de maintien jugé anormal au sein d'entreprises aux pratiques douteuses ;
- lorsqu'ils sont commissaires aux comptes, pour des problématiques liées à l'opinion, à l'alerte ou à la révélation.

INFORES, déployé sur l'ensemble du territoire, vous écoute et vous conseille dans la confidentialité, l'empathie et la gratuité.

Dans le même temps, on assiste au renforcement considérable de la notion de service rendu par les instances officielles de la profession. Même s'il n'est pas question ici de nier l'impact positif de cette évolution, il convient sans doute de redonner un peu de visibilité et de clarté aux rôles respectifs des institutions, des syndicats et aussi d'INFORES.

En clair, il est temps de reconnaître la place primordiale exercée par INFORES au service de la profession toute entière en tant que « Centre d'information et de documentation sur la responsabilité des professionnels de la comptabilité ».

Il est du devoir impérieux, pour tous et chacun d'entre nous, de mieux communiquer, notamment auprès de nos jeunes confrères et consœurs, sur la place d'INFORES au sein de notre communauté professionnelle.

En effet, cette frange de notre profession est souvent ignorante d'INFORES ou du moins de son action effective. Or, il s'avère

que leurs besoins sont sans nul doute au moins aussi importants que ceux de leurs aînés. Pour ce faire, tous les moyens de communication sont à considérer :

- lors de leur stage, information par les maîtres de stage et par les actions de formation qui leur sont consacrées ;
- lors de l'obtention de leur diplôme, information délivrée à la prestation de serment ;
- intégration de rubriques bien fléchées au sein des sites de l'Ordre et de la Compagnie ;
- insertion dans les supports de formation des instances, tels que le séminaire ACCUEIL de la CNCC ;
- réunions sur la responsabilité professionnelle.

Le rôle central des institutions reste celui de la représentation active des professionnels au sein de son environnement et de la bonne administration de la profession.

En ces temps difficiles marqués par l'assimilation du numérique, par la redéfinition de l'offre de service, par la réforme de l'audit, les instances professionnelles doivent se concentrer sur l'essentiel, sur leur cœur de « métier ».

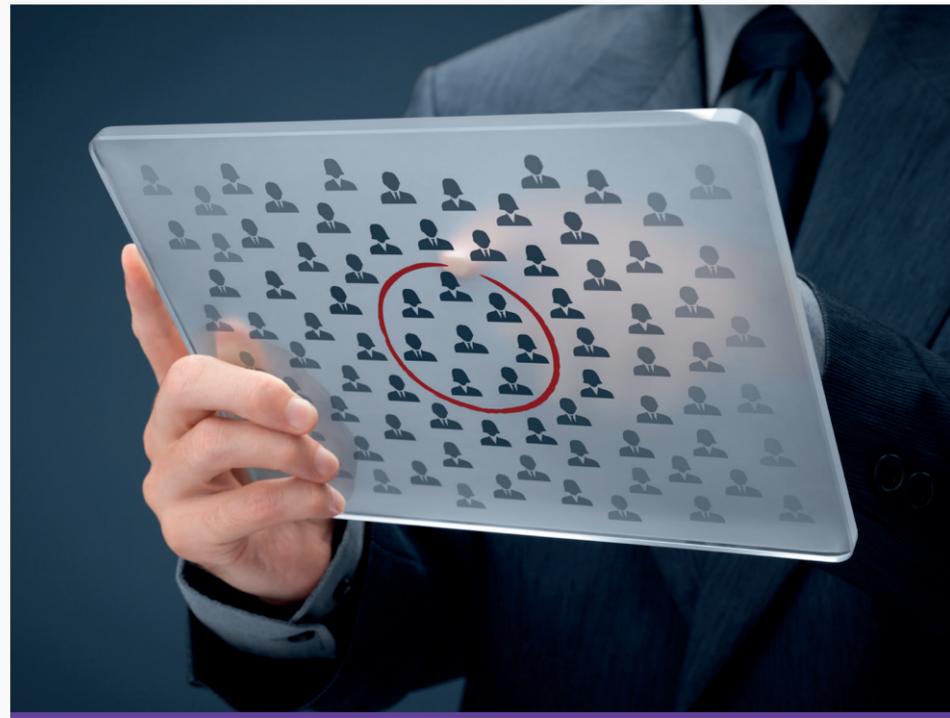
Tracer les voies de l'avenir, peser dans l'unité à Paris et à Bruxelles auprès du pouvoir politique en conjuguant intérêt général et citoyen et enjeux professionnels.

Aux syndicats, doit incomber la défense des intérêts matériels mais aussi la fabrique à idées et la force de propositions.

À INFORES enfin et grâce aux institutions et aux syndicats qui voudront bien améliorer leur communication en la matière, le soin d'écouter et d'assister les confrères concernés par des problèmes de responsabilité.

En conclusion, évitons le mélange des genres ! ●

GILLES LEPROUST



LE SITE

WWW.ASSOCIATIONINFORES.COM

Le site Infores fait peau neuve. Adapté à la nouvelle charte graphique, plus moderne, plus agréable, plus ergonomique, il a pour objectif de vous permettre de retrouver toutes les infos utiles en temps réel.

Vous y trouverez notamment la liste des correspondants mise à jour en permanence, et les derniers numéros de la Lettre.

N'hésitez pas à vous connecter !





ENTREPRISE

La force d'un groupe
pour entreprendre ensemble



Credit photo : Shutterstock.com

Assureur de référence des **Experts-Comptables**

Responsabilité Civile Professionnelle - Responsabilité Civile d'Exploitation -
Archives et supports d'informations - Défense pénale.

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, Société anonyme au capital de 537 052 368 euros -
RCS Le Mans 440 048 882 - Sièges sociaux : 14 boulevard marie et alexandre oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.



ENTREPRISE